

VALPROATE ET DÉRIVÉS : dispensation chez les filles et les femmes en âge de procréer et/ou leur représentant*

Les étapes clés

1

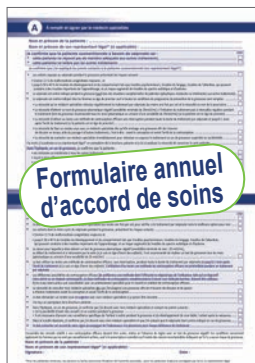
Documents obligatoires devant être présentés par la patiente



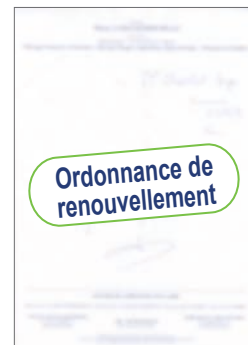
Ordonnance
du spécialiste datant
de moins d'un an



Formulaire annuel
d'accord de soins
dûment complété et signé



Le cas échéant :
ordonnance de
renouvellement

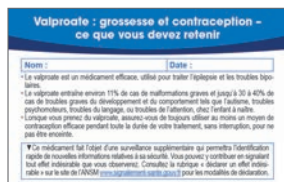


2

Documents à remettre à la patiente lors de la dispensation



Remettre la carte patiente



- A détacher ou à récupérer à l'intérieur de la boîte.
- Mentionner le nom de la patiente ainsi que la date de dispensation du médicament.
- S'assurer que le contenu est compris par la patiente et/ou son représentant*.
- Demander à la patiente de conserver cette carte.

Remettre la brochure d'information patiente

- S'assurer que la patiente et/ou son représentant* a reçu la brochure d'information également disponible sur le site : <https://www.ansm.sante.fr/tableau-marr/valproate-et-derives>

3

Informations/conseils à rappeler



Rappeler la nécessité d'avoir une méthode de contraception efficace

- Rappeler la prise sans interruption pendant toute la durée du traitement et jusqu'à un mois après l'arrêt.
- Rappeler qu'il est recommandé de réaliser un test de grossesse à intervalles réguliers pendant le traitement (un test de grossesse est recommandé tous les mois (plasmatique ou urinaire d'une sensibilité minimale de 25 mUI/mL)).

En cas de suspicion ou désir de grossesse

- Conseiller à la patiente et/ou à son représentant* de **ne pas arrêter le traitement** par valproate et de contacter :
 - **Si suspicion d'une grossesse** : en urgence son médecin spécialiste.
 - **Si désir de grossesse** : immédiatement son médecin spécialiste

Rappeler la nécessité du RDV annuel avec le spécialiste

*Pour les patientes mineures, les parents ou la/les personnes titulaires de l'autorité parentale; pour les patientes majeures protégées par la loi, le représentant légal.

Pour rappel, toutes les filles et les femmes en âge de procréer traitées par valproate doivent avoir en leur possession **ces 3 documents** :

**Un formulaire annuel
d'accord de soins
dûment complété et signé**

Une brochure
d'information destinée
aux patientes

Une carte patiente

En outre, un **Guide pour les professionnels de santé** vous est destiné

Ces documents sont disponibles sur :

<https://www.ansm.sante.fr/tableau-marr/valproate-et-derives>



**QR code pour consulter et
imprimer les documents**

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité. Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre régional de pharmacovigilance ou sur www.signalement-sante.gouv.fr